

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Création d'une comptine en saintongeais

Article 1 – Objet du concours

Ce concours invite les **adultes maîtrisant le saintongeais** à créer une comptine originale en saintongeais, destinée aux jeunes enfants de maternelle.

L'objectif est de faire vivre, découvrir et transmettre la langue saintongaise auprès des jeunes générations à travers une création simple, amusante, adaptée à leur âge et facile à mémoriser.

Article 2 – Participants

Le concours est ouvert aux **personnes majeures maîtrisant le saintongeais**, qu'elles participent individuellement ou dans le cadre d'un groupe, d'une association, d'un établissement scolaire ou de toute autre structure.

Les participants doivent être en mesure de rédiger une comptine en saintongeais et d'en respecter les particularités linguistiques.

La comptine créée est destinée à être chantée et utilisée auprès d'enfants de **petite, moyenne ou grande section de maternelle**.

Article 3 – La comptine

Pour être adaptée aux jeunes enfants, la comptine devra respecter les principes suivants :

- être écrite **entièrement en saintongeais** ;
- comporter idéalement **6 à 8 lignes** ;
- développer **une seule idée principale** ou raconter une petite histoire ;
- utiliser des **phrases courtes**, d'environ 5 à 8 mots ;
- avoir un **rythme régulier** ;
- comporter des **rimes ou des sonorités répétées** ;
- intégrer un **refrain revenant 2 ou 3 fois** ;
- utiliser des mots facilement associés à **des gestes ou des mouvements** ;
- être adaptée au **vocabulaire, aux capacités de compréhension et à l'âge des enfants de maternelle**.

Une structure simple est recommandée : **4 lignes suivies d'un refrain de 2 lignes**, répété plusieurs fois. Cette organisation facilite la mémorisation et permet aux enfants de participer rapidement au chant.

Article 4 – Originalité

La comptine proposée doit être une **création originale** du ou des participants.

Elle ne doit pas reprendre une comptine existante, même en partie, sauf lorsqu'il s'agit d'une référence traditionnelle librement réinterprétée.

Le ou les participants garantissent être à l'origine de la création proposée et assument la responsabilité du respect des droits éventuellement applicables.

Article 5 – Présentation

Chaque participant ou groupe devra transmettre :

- le **texte de la comptine en saintongeais** ;
- le **nom ou prénom du participant**, ou le nom du groupe, de l'association ou de la structure participante ;
- les **coordonnées du participant ou de la structure** ;
- si possible, une **courte indication sur les gestes ou la mélodie** permettant d'accompagner la comptine.

Une version enregistrée de la comptine peut également être jointe afin de permettre au jury d'apprécier sa prononciation, son rythme, sa musicalité et sa facilité de mémorisation.

Article 6 – Critères d'appréciation

Les créations seront notamment appréciées selon les critères suivants :

1. **Simplicité et mémorisation** ;
2. **Qualité et originalité de l'idée** ;
3. **Maîtrise et respect du saintongeais** ;
4. **Rythme et musicalité** ;
5. **Présence de rimes, répétitions ou refrain** ;
6. **Possibilité d'accompagner la comptine avec des gestes** ;
7. **Adaptation à l'âge des enfants de maternelle** ;
8. **Intérêt de la comptine pour la transmission et la découverte du saintongeais**.

Le concours privilégie avant tout **le plaisir de créer, de chanter et de faire vivre et transmettre le saintongeais auprès des jeunes générations**.

Article 7 – Envoi des créations

Les textes et, le cas échéant, les enregistrements devront être envoyés à : contact@sefco.fr

L'envoi devra préciser le nom du participant ou du groupe, ainsi que les coordonnées nécessaires pour permettre l'identification et la prise de contact avec le ou les participants.

Article 8 – Participation

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Les participants autorisent, sous réserve des dispositions légales applicables, la présentation et la valorisation de leur création dans le cadre des actions de promotion et de transmission de la langue et de la culture saintongeaises.

Toute utilisation ou diffusion de la création dans un autre cadre pourra faire l'objet d'une autorisation spécifique lorsque celle-ci est nécessaire.

Article 9 – Esprit du concours

Ce concours est avant tout une invitation à **jouer avec les mots, créer, chanter, bouger et transmettre une langue vivante aux jeunes générations**.

Il s'adresse à des adultes maîtrisant le saintongeais et souhaitant mettre leur connaissance de la langue au service d'une création destinée aux enfants.

Une idée simple, quelques mots, un refrain et beaucoup d'imagination peuvent suffire à créer une jolie comptine et à contribuer à faire entendre le saintongeais dans les écoles et auprès des plus jeunes.

À vos plumes, à vos voix et à vos idées !

SEFCO (Société d'ethnologie et de folklore du Centre-Ouest)

Maison de Jeannette – Les granges - 51 Rue de la Garousserie - 17400 Saint-Jean-d'Angély

Tél : 06 60 21 18 15 Web : www.sefco.fr mail : contact@sefco.fr

Association loi 1901 - Association loi 1901 Siret : 399 289 602 00019 - N° RNA : W175000532